



MÉDAC

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES



LETTRE AUX MEMBRES
UN OUTIL POUR SERVIR

ÉDITION SPÉCIALE

Rapport annuel



2010

Le MÉDAC
à la croisée
des chemins

LE MÉDAC 2010 EN QUELQUES CHIFFRES

- » 15^e anniversaire de fondation, le 7 décembre 2010
- » 1657 membres individuels cotisants
- » 9 membres institutionnels et partenaires stratégiques
- » 3 mémoires déposés auprès des autorités réglementaires
- » 9 sessions d'éducation financière à 221 membres
- » 5 propositions d'actionnaires déposées auprès de 13 entreprises
- » 3 études techniques sur des enjeux de démocratie actionnariale
- » 1 recours collectif initié contre une entreprise (Manuvie)
- » 8 réunions régulières du Conseil d'administration
- » 20 (environ) communiqués de presse aux médias
- » 9 conférences devant des groupes ou associations citoyennes
- » 234,000\$ de revenus et 242,000\$ de dépenses
- » 1,000 mercis à tous nos membres et nos bénévoles

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du Président.....	3
Promotion des droits des actionnaires et de la saine gouvernance.....	4
- Faits saillants 2010	4
- Les 5 propositions aux assemblées d'actionnaires	4
- Nos propositions aux organismes de réglementation.....	5
- Études et vigie	
Bilan des activités d'éducation en 2010	6
États financiers vérifiés.....	7

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010 :

Claude Béland, Fernand Daoust, Louise Champoux-Paillé, Jean Legault, Louise Charette, Monique Charland, Clément De Laat, Yves Michaud, Réjean Ross, Daniel Simard

LE MÉDAC EST UNE ORGANISATION À BUT NON LUCRATIF VOUÉE À L'ÉDUCATION FINANCIÈRE ET À LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DES DROITS ET INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES

Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone ▶ (514) 286-1155 Télécopieur ▶ (514) 286-1154
Courriel ▶ admin@medac.qc.ca
Site internet ▶ www.medac.qc.ca

Éditeur ▶ Médac
Supervision des textes ▶ Normand Caron
Graphisme ▶ Valna inc.
Impression ▶ Valna inc.

L'ÉDUCATION ET LA DÉFENSE DES ACTIONNAIRES À LA CROISÉE DES CHEMINS

Depuis 1995, le Médac ne cesse de répéter l'importance de l'éducation des actionnaires afin que le citoyen ne soit pas complètement démuné devant les nombreuses invitations qui lui sont faites de s'enrichir grâce à des placements alléchants...et enrichissants. L'importance d'une éducation suffisante à l'éveil du réflexe de la prudence et de l'investigation, comme le suggérait dans sa publicité l'Autorité des marchés financiers, ces derniers mois. Depuis quelques années, le MEDAC offre à ses membres des séances de formation menant à l'obtention du PASSEPORT MEDAC – ce passeport à une plus grande vigilance en matière de placement financier. Après avoir appuyé financièrement le MEDAC au cours des cinq dernières années, l'AMF décidait de ne pas renouveler cette aide. Une décision contraire à ce qu'une commission sur la « littératie financière » recommandait aux organisations privées d'intensifier l'éducation financière.

Déçus de cette décision de l'AMF, les membres du conseil d'administration, après mûre réflexion, et grâce à un généreux bénévolat de plusieurs intervenants, ont décidé de poursuivre l'organisation de ces cours, en espérant générer des revenus afin de continuer son travail d'éducation



**CLAUDE
BÉLAND**

largement apprécié par ceux et celles qui ont, à ce jour profité de ces cours. Sur ce plan, nous avons au cours de 2010 innové par la diffusion d'un bulletin de presse auquel nos membres peuvent s'abonner et qui les informe de ce qui se passe dans le monde de l'économie et de la finance. Ce bulletin est de plus en plus apprécié et en demande.

En plus de ces efforts d'éducation financière, le Médac, depuis sa fondation le 7 décembre 1995, ne cesse de répéter l'importance de la défense des actionnaires. Pourquoi ? Parce que le législateur a toujours considéré l'actionnaire comme un simple investisseur et non pas comme un copropriétaire ou un partenaire d'une entreprise. La loi était claire : oui, au droit d'investir. Et oui, au droit de vendre ses actions...à la condition de trouver des acheteurs. Mais le droit de faire des propositions quant à la gouvernance et la gestion de l'entreprise, il a fallu l'intervention du MEDAC devant les tribunaux par le MEDAC et son président à l'époque, Monsieur Yves Michaud, pour que ce droit soit reconnu dans le cas des entreprises sous juridiction fédérale. Au Québec, ce n'est qu'en 2010 que ce droit fut reconnu par l'adoption

d'une nouvelle loi, soit la loi désormais nommée *La loi des sociétés par actions*, à laquelle le MEDAC a contribué par la production d'un mémoire et les échanges avec les fonctionnaires du ministère responsable de cette loi.

L'éducation et la défense des actionnaires : voilà la mission du MEDAC, une mission inachevée dans un monde où le capital s'impose trop souvent au détriment de la démocratie.

Les défis demeurent nombreux et plus que jamais le MEDAC doit compter sur ses membres actuels et sur le recrutement de nouveaux membres.

Pour ma part, je veux exprimer à tous nos membres actuels un grand merci pour leur soutien indéfectible. Merci également aux membres du conseil d'administrateur, tous dévoués bénévoles, dont les noms apparaissent dans ce rapport. Merci en particulier à Madame Louise Champoux-Paillé, secrétaire du conseil et responsable de la recherche et de la rédaction des mémoires et des communiqués du MEDAC, à Normand Caron, responsable du secteur de l'éducation et de Willie Gagnon, responsable du secrétariat.

Claude Béland, président.

«À l'Assemblée annuelle 2010, le Médac a sondé ses membres et 39 des personnes présentes y ont répondu. Les activités et services du Médac, jugées prioritaires selon les résultats de vos réponses sont:

- » Les courriels du Médac, d'où l'implantation du service de Revue de Presse;
- » Les propositions aux Assemblées d'actionnaires et
- » La formation, soit sous sa forme actuelle, par la prestation d'un 2ième niveau de cours et sous forme de conférences sur des sujets ciblés»

Concernant la visibilité du Médac, la façon dont les membres entendent le plus parler de leur association, c'est dans les journaux ou les entrevues du président et/ou des administrateurs diffusant la position du Médac sur un sujet donné.

PROMOTION DES DROITS DES ACTIONNAIRES ET DE LA SAINTE GOUVERNANCE

FAITS SAILLANTS 2010

- » **Conception d'un guide** pour aider les actionnaires à exercer facilement leurs droits de vote : présentation du formulaire de procuration et identification des éléments à considérer avant de voter pour un administrateur ou d'appuyer une politique de rémunération;
- » **Rencontres des dirigeants** de certaines entreprises ciblées afin de leur faire part de nos préoccupations en regard de leur gouvernance et de leur politique de rémunération, leur expliquer chacune de nos propositions et les convaincre de les appuyer;
- » **Dépôt de cinq propositions auprès de treize** entreprises régies par la Loi canadienne des sociétés par actions lesquelles sont principalement financières;
- » **Émission de recommandations** de vote pour chacune des institutions visées;
- » **Relations auprès des médias** afin de leur présenter nos propositions et les inviter à faire connaître nos recommandations en temps opportun;
- » **Démarrage de notre présence au sein des entreprises** régies par la Loi des sociétés par actions du Québec en faisant parvenir à quatre entreprises ciblées des propositions d'actionnaires.

conseils puisqu'une présence accrue de femmes améliore la prise de décision et la gouvernance de l'organisation;

2. la divulgation du ratio d'équité interne par les institutions de manière à ce que les actionnaires soient mieux en mesure la politique de rémunération des hauts dirigeants et son caractère éthique en regard des employés; une politique de rémunération prévoyant un ratio entre la rémunération du plus haut dirigeant et la rémunération moyenne d'un employé inférieure à 30 est jugée éthiquement et socialement responsable;
3. l'abolition de la présence de filiales dans les paradis fiscaux afin de mettre fin à l'évasion fiscale, comportement en opposition directe aux principes de solidarité, de justice et de redistribution;
4. la publication additionnelle d'informations sur l'étalonnage, cette formule utilisée par les institutions pour vérifier si la rémunération de leurs hauts dirigeants est aussi élevée que celle de leurs principaux concurrents;
5. une revue des actions à votes multiples qui accorde à des actionnaires des droits de vote plus généreux qu'à d'autres.

LES CIBLES QUÉBÉCOISES

Le 14 février dernier entrant en vigueur la Loi des sociétés par actions du Québec qui accordait aux actionnaires le droit de présenter des propositions lors d'assemblées annuelles. Étant donné que les assemblées annuelles se déroulent généralement au printemps, notre présence au sein des prochaines assemblées annuelles québécoises avec des propositions d'actionnaires pourrait être limitée cette année à celle de Couche-Tard et de Métro.

NOS PROPOSITIONS AUX ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

Nous avons produit les trois mémoires suivants en réponse à un exercice de consultation de l'AMF :

MÉMOIRE PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 54-101 SUR LA COMMUNICATION AVEC LES PROPRIÉTAIRES VÉRITABLES DES TITRES D'UN ÉMETTEUR ASSUJÉTI ET AUTRES DOCUMENTS AFFÉRENTS

Cette consultation visait à obtenir des commentaires et des suggestions quant à l'exercice du droit de vote par les actionnaires. Tout en soulignant la pertinence d'une telle réflexion et mise à jour, nous avons

LES 5 PROPOSITIONS AUX ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ONT PORTÉ SUR

1. la présence d'une masse critique de compétences féminines au sein des

RÉSULTATS DES ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES 2011

(DONNÉES AU 15 AVRIL 2011)

	Vote contre la politique de rémunération	Masse critique de femmes au Conseil	Divulgation du ratio d'équité interne	Abolition des filiales dans paradis fiscaux	Divulgation du groupe d'étalonnage
Banque Royale	11.39 %	10 %	8.39 %	3.90 %	9.94 %
Banque Laurentienne	5.98 %	5.27 %	12.18 %	Non présentée	12.46 %
Banque de Montréal	7.20 %	18.30 %	18.60 %	11.60 %	18.80 %
Banque Nationale	2.55 %	Non présentée	4.68 %	1.32 %	6.95 %
Banque TD	3.40 %	6.90 %	6.30 %	1.70 %	Non présentée
Banque Scotia	7.30 %	6.90 %	5.60 %	2.48 %	7.47 %

exprimé l'opinion que les modifications suggérées seraient loin de favoriser un « meilleur appétit » des actionnaires pour participer à la vie actionnariale. Considérant le faible taux de participation au « vote corporatif » et la perception du petit actionnaire que son vote est sans impact, la suggestion principale de cet *Avis de consultation* d'abandonner l'envoi automatique d'un exemplaire imprimé de la circulaire de procuration alourdira le processus de recherche d'information nécessaire à un vote éclairé en perdant le porteur de titre dans les méandres des sites électroniques corporatifs et pourrait même avoir, comme effet pervers, d'encourager le vote de ratification des recommandations de la direction (« rubber stamping »).

Nous croyons plutôt que les régulateurs devraient investir dans des stratégies de sensibilisation afin d'inciter les actionnaires à utiliser leur droit de vote, encourager les émetteurs assujettis à déployer des efforts pour accroître le taux de participation, favoriser une communication directe entre l'émetteur assujetti et le propriétaire véritable des titres, prolonger à 45 jours la période de notification d'avis d'élection tout en y incluant des rappels aux actionnaires, prévoir des mécanismes afin d'assurer l'intégrité du processus de votation et promulguer une charte des droits des actionnaires.

MÉMOIRE SUR LES OBLIGATIONS D'INSCRIPTION

Nos principales suggestions ont été les suivantes :

- » introduire la **responsabilité fiduciaire** en stipulant que les représentants (courtiers) doivent faire passer les intérêts de leurs clients avant leurs intérêts personnels et ceux de leur cabinet;
- » imposer l'exigence de la « **meilleure exécution** » pour les cabinets et les personnes inscrites afin de s'assurer qu'ils obtiennent le meilleur résultat pour le client en termes de prix, de frais, de rapidité et autres

considérations pertinentes pour la transaction envisagée;

- » créer un **fonds d'indemnisation** pour la distribution des valeurs mobilières, un fonds qui serait identique à celui existant au Québec pour indemniser les victimes de fraudes, de malversations et de détournements de fonds provenant des représentants assujettis à la Loi de distribution des produits et services financiers.

MÉMOIRE SUR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE ET LA DÉCLARATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Notre mémoire a rappelé avec force les principes de saine rémunération que nous défendons depuis notre création tout en invitant l'autorité réglementaire à être plus ferme dans son encadrement. Les principes rappelés furent les suivants :

- » l'alignement des critères de performance des dirigeants sur les objectifs à long terme de l'organisation, objectifs autant financiers que non financiers;
- » l'équité en regard de tous les employés en respectant un ratio prédéterminé entre la rémunération du plus haut dirigeant et la rémunération médiane des travailleurs; ce ratio ne devra pas être supérieur à 30 fois la rémunération médiane d'un travailleur;
- » la participation des actionnaires par un vote consultatif annuel tant en regard de la rémunération des hauts dirigeants que celle versée lors de changement de contrôle (parachutes dorés);
- » l'indépendance des membres du comité de rémunération et de ses experts en rémunération;
- » une prise en compte des risques dans l'évaluation de la performance des dirigeants afin d'assurer une gestion saine et efficiente des risques dans l'entreprise et de décourager une prise de risque excessive;
- » un équilibre de la rémunération fixe et variable;

- » la portion variable de la rémunération doit comporter une proportion de 60 % différée sur une période de plus de trois ans avec possibilité de récupération en partie ou en totalité des sommes allouées advenant une correction matérielle aux états financiers, une prise de risque excessive ou la non-atteinte des objectifs subséquents;
- » l'assujettissement de toute rémunération variable à l'atteinte d'objectifs précis.

ÉTUDES ET VIGIE

Notre administratrice, Louise Champoux-Paillé a publié au cours de l'année les trois études suivantes :

1. un plaidoyer sur le ratio d'équité interne dont les objectifs étaient les suivants : d'analyser l'évolution de la rémunération des plus hauts dirigeants des sept banques canadiennes en relation avec la rémunération moyenne des employés de ces dernières de 1999 à aujourd'hui et proposer des pistes de réflexion afin que les futures structures de rémunération favorisent un meilleur ratio d'équité interne tout en reconnaissant la performance de ses dirigeants, encourageant une prise de décision à long terme et évitant la prise de risque excessive;
2. un plaidoyer pour une masse critique de femmes au sein des conseils d'administration dont les grandes lignes furent présentées aux membres du comité sénatorial des banques en février dernier;
3. un plaidoyer pour un système fiscal plus juste, document qui fut discuté au comité permanent de la Chambre des communes.

Elle a de plus mis en route la publication d'une vigie hebdomadaire permettant de renseigner nos membres abonnés à la revue de presse sur la publication d'articles sur différents sujets traitant la rémunération des hauts dirigeants, la participation

actionnariale, l'équité et les inégalités de revenus dans le monde. Cette revue de presse porte tout autant sur les journaux et revues québécoises, canadiennes, américaines et européennes.

Enfin, elle a contribué à la préparation de différents documents visant à demander le statut d'intervenant à la Cour Suprême du Canada en regard de l'objection du MÉDAC à la création d'une commission des

valeurs mobilières unique, nouvelle entité qui empiète sur les responsabilités des provinces et éloigne le régulateur des besoins des investisseurs et des entreprises.

BILAN DES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION EN 2010

Nous avons rejoint 221 personnes par nos 9 sessions « Passeport Médac » organisées en 2010-11. En plus des six sessions tenues à Montréal, deux ont été organisées à Québec et une à Drummondville.

Depuis le démarrage de notre programme en mars 2007, nous avons réussi à former un total de 886 membres du Médac par l'organisation de 39 sessions (moyenne de 23 participants par session) comme l'illustre le tableau-synthèse suivant :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	TOTAL
Nombre de participants formés	222	246	212	206	886
Nombre de sessions tenues	8	12	10	9	39
Nombre moyen de participants/session	27,8	20,5	21,2	22,8	23

La réalisation de notre programme de formation a été rendue possible encore cette année grâce à une contribution financière de 100,000\$ du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance de l'AMF. Nous avons également maintenu notre entente de partenariat avec l'Université du Québec à Montréal (ESG/UQAM), signée le 12 avril 2007 et reconduite pour une quatrième année. Cette entente vise à mettre à la disposition du Médac les ressources humaines et techniques de son École des sciences de la gestion. Nous avons pu compter sur les services professionnels du professeur Réjean Belzile et nous le remercions très sincèrement.

FIN DES SUBVENTIONS DE L'AMF

Toutefois, une mauvaise nouvelle nous attendait quelques jours avant Noël. Au terme d'un long et difficile processus de discussions et de négociations qui a duré des semaines, nous prenions acte de la décision « finale et irrévocable » de l'Autorité des marchés financiers (AMF) de mettre un terme à l'appui financier qu'elle nous apportait depuis 2007 pour le développement de notre programme d'éducation financière, mieux connu sous le nom de « Passeport MÉDAC ».

En février, nous dénonçons cette décision par voie de communiqué à nos membres en ces termes : « Cette décision est d'autant plus surprenante qu'elle nous a été communiquée à la dernière minute, qu'elle va à contre-courant de tous les constats quant aux criants besoins de la population en matière de « littéracie » financière, qu'elle fait fi des taux extrêmement élevés de satisfaction chez les participants et qu'elle est aux antipodes de ce qui se fait dans les autres provinces canadiennes ».

À cet effet, nous soulignons que l'an dernier, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), s'était engagé à fournir un finan-

cement de 3,75 millions de dollars à FAIR, un nouvel organisme de Toronto créé en 2008, et dont la mission est similaire à celle du MÉDAC, soit la protection des droits et à la promotion des intérêts des actionnaires et des investisseurs individuels.

CAP SUR L'AVENIR

Malgré cette décision préjudiciable pour notre organisme, pour nos membres et la population du Québec en général, nous annonçons notre ferme intention de relancer notre programme d'éducation sur une base d'autofinancement permanent et à long terme. Le Conseil d'administration adoptait alors les nouvelles balises suivantes :

- » Toutes les activités de formation devront s'autofinancer et n'en-courir aucun déficit
- » Un nombre minimum requis de participants sera fixé pour chaque activité en fonction des coûts qu'elle entraîne
- » Chaque participant devra confirmer sa participation au moins 10 jours avant le début de l'activité, sinon le plein paiement sera exigé
- » Les nouveaux tarifs de 295\$ pour les cours de Montréal et de 375\$ pour ceux de l'extérieur incluront une adhésion d'un an au Médac ainsi qu'un abonnement annuel à sa nouvelle revue de presse électronique hebdomadaire

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS



MAZARS HAREL DROUIN

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2010

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du
MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

MAZARS HAREL DROUIN, S.E.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200 - MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉLÉPHONE : 514 845 9253 - TÉLÉCOPIEUR : 514 845 3859 - contact@mazars.ca - www.mazars.ca

COMPTABLES AGRÉÉS



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)** au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement.

Observations

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 13 des états financiers qui indique que l'organisme a perdu une source de financement majeure, car son principal partenaire financier a décidé de ne pas renouveler sa contribution financière pour le prochain exercice. Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la note 13, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Autres points

Les états financiers du **MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)** pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 16 avril 2010.

Dans le cadre de notre audit des états financiers de 2010, nous avons également audité les ajustements décrits dans la note 3 qui ont été effectués pour modifier les états financiers de 2009. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement effectués. Nous n'avons pas pour mission de procéder à un audit ou à un examen des états financiers de l'organisme pour 2009, ni de mettre en œuvre des procédures concernant ces états autres que celles visant les ajustements et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion ni aucune autre forme d'assurance sur les états financiers de 2009 pris dans leur ensemble.

1

Mazars Harel Drouin, S.E.P.C.L.U.

Montréal, le 18 avril 2011

CA auditeur permis no 12424

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009 (redressé)
PRODUITS		
Contributions financières (note 4)	141 082 \$	145 846 \$
Participations financières des membres (note 5)	80 946	89 762
Plus-value non matérialisée sur placements	5 710	17 610
Gain sur disposition de placements	3 271	-
Intérêts et dividendes	2 786	2 736
	233 795	255 954
CHARGES		
Honoraires et frais de formation	100 549	93 365
Salaires et charges sociales	43 491	44 696
Honoraires services administratifs et recherche	22 257	22 257
Publicité et promotion	21 530	19 945
Frais de réunion	15 152	16 890
Frais de bulletins, communiqués et site web	10 424	7 905
Télécommunications	6 916	6 233
Loyer	5 292	5 040
Frais de bureau	5 102	4 273
Honoraires professionnels	3 936	3 386
Assurances	3 810	3 667
Intérêts et frais bancaires	2 654	2 793
Amortissement	800	959
	241 913	231 409
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(8 118) \$	24 545 \$

MOUVEMENT D'EDUCATION ET DE DEFENSE DES ACTIONNAIRES (MEDAC)

**BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2010**

	2010	2009 (redressé)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	12 471 \$	51 819 \$
Dépôt à terme, 0,35%	5 000	-
Débiteurs (note 6)	28 837	17 480
Frais payés d'avance	1 083	1 064
	47 391	70 363
PLACEMENTS (note 7)	80 852	66 073
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	2 087	2 887
	130 330 \$	139 323 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus	14 728 \$	21 072 \$
Participations des membres perçues d'avance	21 333	15 864
	36 061	36 936
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 087	2 887
NON AFFECTÉS	92 182	99 500
	94 269	102 387
	130 330 \$	139 323 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Biland _____, administrateur
Jean Legrand _____, administrateur



MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	Investis en immobi- lisations corporelles	Non affectés	2010 Total	2009 Total (redressé)
SOLDE AU DÉBUT				
Déjà établi	2 887 \$	76 656 \$	79 543 \$	72 608 \$
Redressement sur exercices antérieurs (note 3)	-	22 844	22 844	5 234
Redressé	2 887	99 500	102 387	77 842
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(800)	(7 318)	(8 118)	24 545
SOLDE À LA FIN	2 087 \$	92 182 \$	94 269 \$	102 387 \$

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est exempté d'impôt et a pour mission de défendre les intérêts des épargnants et investisseurs québécois. Les activités de l'organisme sont l'éducation et la défense des droits des actionnaires.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement de la partie V du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) – Comptabilité et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les inscriptions aux cours sont constatées à titre de produits lorsque les cours ont lieu.

Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode du solde décroissant, aux taux suivants :

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	25 %

Instruments financiers

Juste valeur et classement

L'encaisse, le dépôt à terme, les débiteurs et les comptes fournisseurs sont classés en tant qu'actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Leur juste valeur correspond à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les placements sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont constatés à la juste valeur selon le cours acheteur du marché actif. Tout gain ou perte est présenté aux résultats de l'exercice au cours duquel il se produit.

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Informations à fournir

Les organismes à but non lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, Instruments financiers – informations à fournir et 3863, Instruments financiers – présentation, ou de continuer à appliquer le chapitre 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation. L'organisme a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

Utilisation d'estimations

Pour dresser des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, l'organisme a redressé de façon rétroactive ses états financiers afin de refléter une correction de la juste valeur des placements selon le cours acheteur du marché actif. En conséquence, le solde des actifs nets au 1er janvier 2010 a été augmenté d'un montant de 22 844 \$ et les états financiers de l'exercice 2009 ont été redressés. Le solde des actifs nets au 1er janvier 2009 a été augmenté d'un montant de 5 234 \$ correspondant à la plus-value non matérialisée sur placements de l'exercice 2008. Le poste plus-value non matérialisée sur placements des résultats de l'exercice 2009 a été augmenté de 17 610 \$, ce qui a entraîné une augmentation de l'excédent des produits sur les charges de 2009 du même montant. En conséquence, les placements et les actifs nets au 31 décembre 2009 ont été augmentés d'un montant total de 22 844 \$.

4. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2010	2009 (redressé)
Autorité des marchés financiers	125 000 \$	125 000 \$
Mouvement Desjardins	7 500	7 500
Fonds de solidarité des travailleurs du Québec	7 500	7 500
Ville de Montréal	1 082	1 030
Université du Québec à Montréal	-	4 816
	141 082 \$	145 846 \$

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

5. PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES MEMBRES

	2010	2009 (redressé)
Cotisations nettes	58 892 \$	70 105 \$
Inscription aux cours	20 136	18 185
Dons	1 918	1 472
	<u>80 946 \$</u>	<u>89 762 \$</u>

6. DÉBITEURS

	2010	2009 (redressé)
Contributions à recevoir	25 000 \$	15 000 \$
Cotisations à recevoir	3 530	2 480
Intérêts à recevoir	307	-
	<u>28 837 \$</u>	<u>17 480 \$</u>

7. PLACEMENTS

	2010	2009 (redressé)
Actions de sociétés canadiennes cotées en Bourse	<u>80 852 \$</u>	<u>66 073 \$</u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010			2009 (redressé)
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier de bureau	286 \$	255 \$	31 \$	38 \$
Équipement informatique	13 851	11 795	2 056	2 849
	<u>14 137 \$</u>	<u>12 050 \$</u>	<u>2 087 \$</u>	<u>2 887 \$</u>

9. OPÉRATION ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a versé à un administrateur des honoraires pour services administratifs et recherche d'un montant de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2009). Cette opération a eu lieu dans le cours normal des activités et a été mesurée à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

10. INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, l'objectif est de préserver la capacité de l'organisme d'assurer les intérêts de ses membres, notamment par des activités d'éducation et de défense des droits des actionnaires, tout en respectant les directives imposées par ses contributeurs financiers.

L'organisme considère, à titre de capital, les actifs nets à son bilan. Au 31 décembre 2010, le capital de l'organisme s'élève donc à 94 269 \$ (102 387 \$ en 2009).

11. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il ne fournirait pas d'informations supplémentaires utiles pour la compréhension des flux de trésorerie de l'exercice.

12. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de marché

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé au risque de marché. Le risque de marché associé aux placements est atténué par le fait que ces actifs sont investis dans des actions de grandes sociétés canadiennes pour lesquelles le risque associé est considéré faible. En effet, l'objectif premier d'investissement dans ces placements est de réaliser la mission de l'organisme, à savoir représenter ses membres et leur donner une voix aux assemblées des actionnaires de sociétés publiques.

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

13. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement au nouveau référentiel comptable applicable aux organismes à but non lucratif à compter du 1 janvier 2012, et sont fondés sur la pérennité de l'exploitation, laquelle sous-tend que l'organisme sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. Cependant, l'utilisation des normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement risque d'être inappropriée parce qu'il existe un doute important quant au bien-fondé de l'hypothèse de continuité.

En effet, l'Autorité des marchés financiers (AMF), le principal partenaire financier de l'organisme, a annoncé à la mi-décembre sa décision de ne pas renouveler sa contribution financière annuelle de 100 000 \$ servant à financer le projet de formation « Passeport MÉDAC », et potentiellement de ne pas renouveler sa contribution financière annuelle de 25 000 \$ servant à couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'organisme.

Le conseil d'administration a adopté un plan de rationalisation des dépenses pour faire face à ces faits, et le président du conseil a entamé des discussions directement avec la direction de l'AMF afin de les convaincre de la nécessité pour l'AMF de continuer à verser ses contributions financières pour l'exercice 2011.

En outre, la direction est consciente de la nécessité pour l'organisme d'accroître ses revenus, notamment par une campagne de sollicitation auprès d'entreprises et de personnes. Les membres du conseil d'administration ont déjà tenté de rencontrer le ministre des Finances du Québec afin de solliciter un appui financier majeur. La poursuite de l'existence de l'organisme dépend de sa capacité à trouver d'autres sources de financement afin de régler de façon plus permanente la situation actuelle de sous-financement.

Les présents états financiers n'ont pas subi les redressements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas fondée, parce que la direction estime que les mesures, décrites ci-dessus, qu'elle a prises ou qu'elle prévoit prendre, atténueront l'effet des conditions et faits qui font douter du bien-fondé de cette hypothèse.